

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GROSROUVRE**  
**SEANCE DU 20 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, le Conseil Municipal de la Commune de GROSROUVRE, étant assemblé en session d'installation, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Isabelle RAMAIN, maire.

Etaient présents : Madame Isabelle RAMAIN, Monsieur Paul HESSENBRUCH, Madame Marina POUSSIGNOT, Monsieur Frédéric MILLION, Madame Angèle LAINE, Monsieur Camel BOUAMRI, Madame Anne COMBE, Monsieur Mickaël GUICHARD, Madame Stéphanie BOURSIER, Monsieur Paul STOUDER, Madame Lucie MARCHAL, Monsieur Guillaume NOIR, Madame Pauline DE BASQUIAT, Monsieur Yves LAMBERT, Madame Camille RENOUX.

Absents excusés :

Absents Excusés non représentés :

Secrétaire de séance : Stéphanie BOURSIER

**Ordre du jour** :

1. Election du maire.
2. Fixation du nombre d'adjoints.
3. Election des adjoints.
4. Lecture de la charte de l' élu local
5. Questions diverses

~~~~~

Ouverture de la séance par Monsieur LAMBERT, il est procédé à l'appel des présents et à l'installation des nouveaux conseillers municipaux.

Yves Lambert commence la séance par ces mots : « Je vous félicite. Vous avez réussi un magnifique hold-up. Il ne manquait que la tête de porc devant ma fenêtre mais il n'y en a pas eue ».

Passage de la présidence à Monsieur STOUDER, qui procède à l'élection du maire.

**1. Election du maire**

Candidatures :

- RAMAIN Isabelle
- LAMBERT Yves

Premier tour de scrutin

Chaque Conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de Bulletins : 15

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls (*mention insuffisante ou annotée*) : 0

Suffrages exprimés (*nombre de bulletin – bulletins blancs et nuls*) : 15

Majorité absolue (*la moitié +1 des suffrages exprimés*) : 8

Ont obtenu :

- Madame Isabelle RAMAIN : treize (13) voix
- Monsieur Yves LAMBERT : deux (2) voix

Madame Isabelle RAMAIN a obtenu la majorité absolue et a été proclamée Maire.

Paul Stouder prend la parole pour féliciter Isabelle Romain et dit en substance : « Merci pour cette victoire nette (65% de suffrages exprimés). Et cette victoire de l'égalité Hommes/Femmes. Première femme Maire de Grosrouvre, Isabelle tu as été élue pour tes compétences, tes qualités d'organisation, de méthode, d'engagement au service des habitants de Grosrouvre, tes qualités de dialogue et pour toutes ces valeurs humaines que nous te connaissons. Place au travail à présent. Tu peux compter sur nous, sur cette équipe que tu as constituée au cours de la campagne. Bon courage Madame Le Maire ! ».

Paul Hessenbruch prend également la parole, félicite Isabelle et dit, en substance : « Merci pour cette belle campagne faite de rencontres, campagne qui nous a rassemblés, ressemblé et profondément marqués. Commence à présent une belle aventure, la tienne comme Maire, la nôtre à tes côtés et celle de tout un village. Nous sommes fiers d'être là ce soir, réunis autour de toi. Tu es une femme de conviction, d'écoute, une femme capable de fédérer, de faire confiance, de libérer les énergies et de tirer chacun vers le haut. Tu es un formidable Capitaine d'équipe ! (./...). Être Maire c'est beaucoup donner, décider, porter parfois seule des responsabilités lourdes. Mais nous serons toujours à tes côtés, engagés et solidaires parce que nous savons que tu seras toujours là pour Grosrouvre... Nous te souhaitons le meilleur pour toi mais aussi pour tout notre village. »

Isabelle Romain prend la parole pour redire à quel point elle est prête à prendre cette mission de Maire à bras le corps. Elle remercie Paul Stouder et Paul Hessenbruch pour ces mots mais également tous les habitants de Grosrouvre qui ont fait montre d'une vitalité démocratique énorme en allant voter massivement (75,67%). Le temps du rassemblement et du travail a commencé. Isabelle salue l'engagement de tous les élus qui l'ont précédée, dont Yves Lambert, et renouvelle sa confiance en son équipe et en tous les agents. Elle a vraiment à cœur de se mettre au service des associations et de tous les acteurs locaux et de représenter du mieux possible tous les habitants de Grosrouvre.

Passage de la présidence à Madame RAMAIN, maire.

## 2. Fixation du nombre d'adjoints.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- De fixer le nombre d'adjoints au Maire à 4.
- Le Maire et les Adjoints percevront les indemnités découlant de leurs fonctions suivant les indices prévus par les textes en vigueur.

## 3. Election des adjoints.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de voter à main levée pour l'élection des maires adjoints.

Candidatures :

- Monsieur Paul HESSENBRUCH
- Madame Marina POUSSIGNOT
- Monsieur Paul STOUDER
- Madame Anne COMBE

A obtenu :

La liste de Monsieur Paul HESSENBRUCH : treize (13) voix.

La liste de Monsieur Paul HESSENBRUCH a obtenu la majorité absolue :

- Monsieur HESSENBRUCH Paul a été élu 1<sup>er</sup> Maire-adjoint.
- Madame POUSSIGNOT Marina a été élue 2<sup>ème</sup> Maire-adjoint.
- Monsieur STOUDER Paul a été élu 3<sup>ème</sup> Maire-adjoint.
- Madame COMBE Anne a été élue 4<sup>ème</sup> Maire-adjoint.

Départ de Monsieur LAMBERT.

#### 4. Lecture de la charte de l' élu local.

Madame le Maire procède à la lecture de la Charte de l'Elu local (article 2121-7, article 1111-12, article 1111-13 et article 1111-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et en remet un exemplaire à chaque conseiller municipal.

Le conseil municipal **prend acte** de la lecture de la charte de l' élu local.

#### 5. Questions diverses.

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05

Grosrouvre, le 20/03/2026

Le Maire  
Isabelle RAMAIN

Le secrétaire de séance  
Stéphanie BOURSIER